

Tableau récapitulatif du barème du dernier promu à chaque échelon

Professeurs des écoles et instituteurs

Calcul du barème : AGS + note (+ éventuel correctif de 0.5 pour note ancienne d'inspection de 4 ans à 6 ans).

Année 2015-2016	PROFESSEURS des ECOLES (année 2015-2016)	
	Barème du dernier promu	
	GRAND CHOIX	CHOIX
du 3 ^e au 4 ^e	avancement automatique après 1 an dans le 3 ^{ème}	
du 4 ^e au 5 ^e	15.500 ³	
du 5 ^e au 6 ^e	19.500 ³	18.750 ²
du 6 ^e au 7 ^e	23.250 ³	23.000 ³
du 7 ^e au 8 ^e	27.500 ³	27.500 ¹
du 8 ^e au 9 ^e	31.500 ¹	33.500 ³
du 9 ^e au 10 ^e	45.181 ²	38.900 ¹
du 10 ^e au 11 ^e	52.242 ¹	47.917 ¹

* A égalité de barème, trois critères départagent les promouvables :

- 1- le moindre gain en temps obtenu par promotion précédemment
- 2- l'ancienneté générale de services
- 3- l'âge en dernier critère (tout étant égal en 1 et 2)

	INSTITUTEURS (année 2015)	
	Barème du dernier promu	
	CHOIX	MI-CHOIX
du 10 ^e au 11 ^e	36.583	41.417